

## MISE EN CONTEXTE DU PRÉSENT DOCUMENT DE TRAVAIL

Le présent plan de formation annuelle (voir partie I) est un document de travail évolutif préparé par le Groupe de travail – thème 1 : *Éducation, sensibilisation et prévention* et présenté au Comité consultatif en juin 2018, aux fins de recevoir ses avis. Le plan est une proposition élaborée avant l’amorce des travaux de rédaction de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (Politique) et son adoption en décembre 2018.

À ce plan, les membres du groupe de travail ont pu prendre connaissance d’une proposition d’activités de formation potentielles (voir partie II) lors de la présentation du plan de match. Cette séance du Comité consultatif suivant l’adoption de la Politique. Cette proposition est ajoutée à ce document de travail.

Également, il importe de souligner que plusieurs acteurs externes se penchent actuellement à développer du matériel de formation qui serait commun à l’ensemble des universités. Par exemples :

L’UQ se penche actuellement sur le développement d’une plateforme en ligne de formation et d’outils communs pour l’ensemble des universités du réseau, dont la clientèle visée est les étudiants et les regroupements étudiants. *Sans oui, c’est non!* est aussi à développer une plateforme semblable et celle-ci s’adressera non seulement aux étudiants, mais aussi aux employés.

Sans compter que dans le cadre de l’Initiative *Commande un Angelot*, l’ASEQ, *Ni viande, ni objet* et *Sans oui, c’est non!* offrent une formation pour le personnel-étudiant travaillant dans les bars étudiants sur campus. Sans compter l’existence de projets pilotes de formation auprès des bars situés près des campus.

En plus, il y a des expertises sur des thèmes ciblés qui peuvent être sollicitées : Université de Concordia, équipe programme d’éducation EAAA, équipe du projet sur la diversité sexuelle et de genre, etc.

## PARTIE I - Plan de formation annuelle – document de travail (groupe de travail – thème 1) :

	Catégorie	Personne(s) ou groupes cibles	Recommandations en matière de formation	Objectifs/Dimensions à couvrir	Modalité	Formations existantes potentielles	Mise en oeuvre				
							Formateurs	Durée	Date prévisionnelle de la formation	Coût prévisionnel	Mode de financement
<p><b>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</b> [qui] doit notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire :</p> <p>3.2 ...la mise en place de mesures de prévention et de sensibilisation visant à contrer les violences à caractère sexuel, <b>y compris des activités de formation pour les étudiants;</b></p> <p>3.3 ...des activités de formation obligatoires pour les dirigeants, les membres du personnel</p>	Formations recommandées, mais non obligatoires	Étudiants	Insertion dans les programmes d’études d’un <b>cours siglé obligatoire</b> portant explicitement sur la violence sexuelle ou par l’ajout de contenu sur la violence sexuelle aux cours existants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le consentement sexuel, les normes sociosexuelles, le sexisme, les rapports de pouvoir, les relations harmonieuses, les violences sexuelles impliquant une connaissance, l’assertivité sexuelle et l’autodéfense ;</li> <li>La politique institutionnelle de lutte aux VCS et son protocole ;</li> <li>Les attitudes à adopter lors d’un dévoilement ou d’une plainte ;</li> <li>Les attitudes à adopter pour les témoins de gestes de VCS ;</li> <li>Les différentes ressources existantes (intra ou extra campus);</li> </ul>	À déterminer (création d’un nouveau cours et/ou sensibilisation des enseignants)	<p><b>Calas Outaouais + Sans oui, c’est non</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre ce que sont les VCS et le consentement</li> <li>Définir les agressions sexuelles et les comportements non permis à l’UQO (tolérance zéro).</li> <li>Présenter le portrait des universités québécoises et celui spécifique à l’UQO.</li> <li>Présenter les attitudes aidantes lors du dévoilement d’une situation.</li> <li>Devenir un témoin actif (SOCN)</li> <li>Présenter les ressources disponibles</li> </ul>					

<b>et les représentants des associations étudiantes;</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux du harcèlement et des VCS, ainsi que ceux reliés à ces phénomènes, tels que l'égalité, les violences basées sur le sexe et l'intersection des oppressions, par exemple.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les rôles et responsabilités des comités organisateurs.</li> </ul>					
		<b>Groupes vulnérables</b> Ateliers éducatifs spécifiques et adaptés à certains groupes identifiés comme plus susceptibles d'être affectés par la VSMU ou encore d'implanter des programmes pour ces <b>groupes vulnérables</b> .								
		<b>Toute nouvelle personne se joignant à l'UQO</b> (nouveaux étudiants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispenser une formation à toute nouvelle personne qui se joint à l'institution sur les manifestations et particularités des VCS (lors des premières journées de cours).</li> <li>• Intégrer ces notions dans les activités d'orientation (?).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Notions reliées au harcèlement</b></li> <li>• <del>Ressources sur le campus.</del></li> </ul>		<b><u>Calas Outaouais + Sans oui, c'est non</u></b>				
	<b>Bénévoles et autres personnes impliquées dans les activités d'accueil</b> (étudiants ou membres du personnel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des formations diverses devraient leur être fortement suggérées.</li> </ul>			<b><u>Calas Outaouais + Sans oui, c'est non</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter le cadre de référence pour l'organisation des activités : incluant les rôles et responsabilités ; la consommation d'alcool responsable).</li> </ul>					

Formations obligatoires	<p><b>Premiers répondants<sup>1</sup></b> (agents de la sûreté, infirmiers, médecins, personnes-ressources et tout autre membre du personnel qui pourraient être appelés à accueillir ou à aider une personne ayant subi des VCS). Personnel du TONIK?</p>	<p>Développer et implanter des programmes de formation destinés à l'ensemble des <u>intervenants susceptibles d'intervenir dans une situation de VSMU</u>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Traitement des plaintes</del></li> <li>• <del>Intervention auprès des victimes</del></li> </ul>		<p><b><u>Calas Outaouais + Sans oui, c'est non</u></b></p>					
	<p><b>Premiers confidents<sup>2</sup>,</b> incluant les employés réguliers et les étudiants</p>									
	<p><b>Personnes en position d'autorité<sup>3</sup></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les personnes en position d'autorité sur les questions du harcèlement et des VCS</li> <li>• Les sensibiliser, tant à ce propos qu'à l'éthique et à l'égalité, afin de les outiller à intervenir adéquatement.</li> </ul>	-							
	<p><b>Exécutifs des associations étudiantes et aux personnes responsables de l'organisation des activités d'accueil.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation formalisée par l'établissement et les associations étudiantes devrait être offerte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs poursuivis par les activités d'accueil;</li> <li>• les rôles et responsabilités de chacun et chacune et les ressources disponibles;</li> <li>• le protocole à suivre pour l'organisation des activités (et notamment les permis et les autorisations à obtenir ainsi que les assurances à contracter);</li> <li>• les améliorations souhaitées en regard des années précédentes (telles qu'elles sont révélées par les mécanismes de rétroaction);</li> <li>• les VCS (comment les prévenir et les détecter);</li> <li>• la consommation d'alcool responsable;</li> <li>• l'inclusion et le respect de la diversité;</li> <li>• les dynamiques de pouvoir et la pression des pairs (les comprendre et y résister);</li> </ul>		<p><b><u>Calas Outaouais + Sans oui, c'est non</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter le cadre de référence pour l'organisation des activités : incluant les rôles et responsabilités ; la consommation d'alcool responsable.</li> </ul>					

<sup>1</sup> Par premiers répondants, on désigne les intervenants de première ligne comme, les agents de la sûreté, les infirmiers, les médecins, les personnes-ressources et tout autre membre du personnel qui pourraient être appelés à accueillir ou à aider une personne ayant subi des violences à caractère sexuel.

<sup>2</sup> Personnes susceptibles de recevoir les confidences et les dévoilements (p. ex. professeurs, techniciens en gestion des dossiers étudiants, etc.) afin de les outiller à accueillir la personne et à faire le référencement.

<sup>3</sup> Inclut l'employeur et les cadres, les coaches sportifs et tout autre acteur pertinent (leaders étudiants, pairs-aidants, personnes-ressources, personnel de première ligne), les professeurs, doyens, responsables des résidences, responsables des départements des sports, de la santé et de la protection.

			• les questions relatives à la sécurité lors d'évènements comme les activités d'accueil.							
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Groupes cibles :

1 = étudiants(es)

2 = associations étudiantes et syndicales

3 = membres du personnel et dirigeants

Recommandations transversales dans la mise en place de formation :

Étapes à venir :

Voir les possibilités de formation sur mesure de la sexologue de Sans oui, c'est non pour rencontrer les recommandations pour chaque groupe-cibles et les commentaires relativement à ces formations (contenus potentiellement non couverts par la formation existante, formation plus poussée sur l'accompagnement dans certains sous-groupes, etc.)

Voir les modalités à proposer pour mettre en place un tel plan de formation (organigramme avec les contenus et modalités pour chaque niveau de formation).

Participation de Karine au groupe de travail sur la formation à distance du réseau des UQ le 19 juin.

## PARTIE II – Proposition d'activités de formation potentielles en lien avec la Politique – document de travail :

Atelier : former des témoins actifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier en vue de former des témoins actifs composés d'un petit groupe d'étudiantes et d'étudiants du campus de Gatineau (deuxième groupe) et du campus de Saint-Jérôme.</li> </ul>
Atelier de formation obligatoire portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de formation à la (aux) personne(s) embauchée(s) au Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI) portant sur les enjeux liés aux violences à caractère sexuel, aux personnes les plus à risque de les subir ainsi que sur le mandat du BIMI et sur les principaux éléments de la Politique.</li> </ul>
Atelier de formation obligatoire portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de formation aux membres du Comité permanent portant sur les enjeux liés aux violences à caractère sexuel, aux personnes les plus à risque de les subir ainsi que sur le mandat des membres et sur les principaux éléments de la Politique.</li> </ul>
Atelier de formation obligatoire portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de formation aux membres des Comités d'examen portant sur les enjeux liés aux violences à caractère sexuel, aux personnes les plus à risque de les subir ainsi que sur le mandat des membres et sur les principaux éléments de la Politique.</li> </ul>
Atelier de sensibilisation portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de sensibilisation au personnel de direction incluant les directions de module, les directions de département, les responsables de programmes, les directeurs et co-directeurs de mémoire et de thèse, incluant leurs assistants de recherche portant sur le code de conduite (règles encadrant les relations intimes, sexuels ou amoureux dans un contexte de relation pédagogique ou de relation d'autorité).</li> </ul>
Atelier de sensibilisation portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de sensibilisation aux professeures, professeurs, aux chargées de cours et aux chargés de cours portant sur le code de conduite (règles encadrant les relations intimes, sexuels ou amoureux dans un contexte de relation pédagogique ou de relation d'autorité).</li> </ul>
Ateliers de sensibilisation portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier de sensibilisation au personnel de direction supérieure portant sur le code de conduite (règles encadrant les relations intimes, sexuels ou amoureux dans un contexte de relation pédagogique ou d'autorité).</li> </ul>
Rencontres d'information portant sur la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir trois rencontres d'information aux membres du personnel concernant la nouvelle politique. Une à Gatineau, une à Ripon et une à Saint-Jérôme.</li> </ul>
Atelier de formation – <i>Commande un Angelot</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'instar du Café-Bar Le Tonik, le Café-Bar L'Antithèse, lorsqu'adhésion, pourrait recevoir la formation liée à l'initiative <i>Commande un Angelot</i> en suivant les formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier de formation en ligne</li> <li>Atelier de formation en personne</li> </ul> </li> </ul>
Ateliers de formation obligatoire à l'intention des <b>organiseurs d'activités étudiantes</b> à Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un atelier aux organisateurs d'activités étudiantes <ul style="list-style-type: none"> <li>Volet 1 : Encadrement des SAÉ</li> <li>Volet 2 : Les violences sexuelles dans un contexte festif.</li> <li>Volet 3 : Les drogues, l'alcool et les opioïdes.</li> </ul> </li> <li>Un atelier pour les regroupements de Gatineau.</li> <li>Un atelier pour les regroupements de Saint-Jérôme.</li> <li>Un atelier pour les regroupements de Ripon.</li> </ul> <p>Notes : Les agents de sécurité, les animateurs à la vie étudiante et les responsables des Café-Bar étudiants figurent parmi les participants invités à l'atelier de formation.</p>